

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN



*Commune d'Uffholtz
Haut-Rhin*

Précédente séance : lundi 29 juin 2020

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHOLTZ**

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 – 20H00

Sous la présidence de Monsieur Rémi DUCHENE, Maire d'Uffholtz, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 10 juillet 2020 à 20h00.

Sont présents :

M Gérard FLESCHE, Mme Danièle WEBER, M. Yvan BLUM, Mme France GIACONA adjoints au Maire,
M. Jean-Marc MESSMER, Mme Madeleine MEYER, M. Stéphane SINNGRUN, M. Alain NOUVIER, Mme Claire GRIFFANTI, Mme Céline FISCHER, Mme Nadia TEGMOUSS, M. Arnaud ANTON, Mme Virginie KEAT et Mme Laura BATTMANN ; conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Marie KERN qui a donné procuration à M. Gérard FLESCHE
- M. François DI BATTISTA qui a donné procuration à M. Yvan BLUM
- M. Roger UHL
- M. Tristan WINTENBERGER

Convocation adressée le 6 juillet 2020

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Convention de servitude ALSH périscolaire

*_**

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chacune de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide,

- de revenir sur l'ensemble des servitudes évoquées dans la délibération du 26 mars 2018 et indiquées ci-dessus,**
- de ne plus octroyer un droit de passage à la personne riveraine sur le chemin d'accès arrière du bâtiment périscolaire,**
- d'effectuer, à notre charge, les travaux nécessaires à l'enlèvement de la canalisation implantée par la Commune sur la propriété riveraine et à la remise en état du terrain.**

**_*_*_*_*_*_*_

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun élu ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Uffholtz, le 15 juillet 2020

Le Maire,

Rémi DUCHENE